
MUNICIPALITE

REPONSE

de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts
intitulée : « Un réseau d'échange réciproque de savoirs à Renens »

Renens, le 4 juin 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le 22 avril 2010, Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts ont déposé une interpellation intitulée : « Un réseau d'échange réciproque de savoirs à Renens », qui pose les questions suivantes à la Municipalité.

1. Serait-il possible par le biais, notamment de la déléguée à l'intégration, d'étudier si un tel réseau se justifie à Renens ?
2. Comment la Municipalité pourrait-elle soutenir ce mouvement ?

Le principe des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) réside dans la mise en relation de personnes désirant offrir un savoir à d'autres personnes désirant l'acquérir. Cela par l'intermédiaire de la création d'un catalogue d'offres et de demandes. Concrètement, cela peut-être une personne qui propose un cours de cuisine et suivra une initiation informatique, par exemple.

Ces échanges ont pour postulat que « tout savoir a valeur égale ». Dans ce sens, la Municipalité considère que les RERS poursuivent une démarche citoyenne intéressante à savoir : faire prendre conscience que chacun « a des savoirs, bien que la société ne sache pas toujours les reconnaître et les prendre en compte »¹.

1. Serait-il possible par le biais, notamment de la déléguée à l'intégration, d'étudier si un tel réseau se justifie à Renens ?

Dans la charte de la politique d'intégration de la ville, le principe fondamental stipulé est celui de l'égalité. Dès lors, la Municipalité ne peut qu'encourager des initiatives citoyennes visant à promouvoir l'égalité des chances pour toutes et tous et la réciprocité des droits et des devoirs.

¹ Héber-Suffrin C.. Le cercle des savoirs reconnus. Paris: Desclée de Brouwer, 1993, p.44.

Ainsi, le fait d'enseigner, de transmettre un savoir place les individus dans une posture valorisante leur permettant de prendre conscience de leurs compétences multiples, de leurs richesses et de l'étendue de celles-ci dans une indifférenciation des origines et du statut. Par ailleurs, les RERS encouragent le cycle du « donner-recevoir-rendre » développant ainsi une logique d'action communautaire importante pour la mise en valeur d'un « vivre ensemble » harmonieux.

Une membre de la CISE avait déjà eu l'occasion de soulever la pertinence de la mise sur pied d'un tel réseau lors d'une plénière de la CISE. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal de la Sécurité sociale, a récemment visité le RERS de Lausanne avec Mme Clara da Cruz Sage, membre de la CISE, et la déléguée à l'intégration.

Il existe actuellement différents RERS dans le Canton de Vaud. Ces derniers ont des fonctionnements plus ou moins similaires. Les responsables organisent des rencontres mensuelles entre les individus offrant et demandant des savoirs et ont pour mission d'établir le catalogue d'offres et de demandes, de le communiquer et de définir les bonnes conditions d'apprentissage des individus.

Le réseau lausannois est le plus grand réseau du Canton et possède plusieurs antennes. Actuellement, des Renanais-e-s participent à ce réseau. Le tableau ci-dessous fournit des indications précises sur le nombre de personnes inscrites dans le RERS de Lausanne provenant de Renens et de l'Ouest lausannois.

	2006	2007	2008	2009
Renens	11	18	11	15
Ouest lausannois	23	26	24	21
Sous-total Renens et OL	<i>34</i>	<i>44</i>	<i>35</i>	<i>36</i>
Lausanne & autres communes environnantes	156	152	147	172
Total des inscriptions	190	196	182	208

Il faut savoir qu'un réseau peut se mettre en mouvement, dès la participation d'un petit nombre d'intéressés. Toutefois, l'expérience montre qu'il faut au minimum une dizaine de personnes prêtes à s'investir.

La création d'un réseau supplémentaire pour Renens et/ou l'Ouest lausannois est une démarche opportune de l'avis de plusieurs membres du comité de RERS de Lausanne. En effet, ces derniers considèrent que plus il y a de réseaux, plus de savoirs peuvent être offerts et demandés. Par ailleurs, cela tend à développer les offres et demandes inter-réseaux.

Les différents réseaux de Romandie se rencontrent environ une fois par année. Il arrive également que des réseaux français participent aux échanges. La garantie de qualité est assurée grâce à des formations développées par les réseaux à l'intention de leurs animateurs.

Ces moments de rencontres permettent de partager des compétences de mise en lien et des moments de formation liés aux questions de réciprocity. Aujourd'hui, la France possède plusieurs programmes d'insertion s'appuyant sur le modèle pédagogique des RERS.

Un rapport de recherche sur les RERS² a établi une typologie des différentes formes de participation au réseau, parmi lesquelles nous retrouvons entre autres : l'investissement pour soi et pour les autres, la motivation pour la rencontre, la motivation pour l'apprentissage. Auxquels s'ajoutent des dimensions sociales tel que l'élargissement de la sociabilité par le réseau.

La Municipalité soucieuse de la promotion collective de la population renanaise voit dans la possibilité de la mise sur pied, par des habitants, de ce type d'action, la promotion active des valeurs (participation, lien social, respect) qu'elle développe dans son programme de législature.

2. Comment la Municipalité pourrait-elle soutenir ce mouvement ?

Les réseaux, bien que fonctionnant plus ou moins de la même manière, ont des soutiens et des besoins variables. Ainsi, certains réseaux possèdent un lieu de rencontre, un bureau alors que d'autres ne possèdent pas d'infrastructures, ou seulement un site Internet indiquant la personne de contact.

Le réseau lausannois fonctionne, quant à lui, avec une subvention communale de Fr. 61'000.— par an, qui permet de payer un local et les charges en découlant ainsi que de financer un poste à 45%.

Dans la perspective de la création d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs, la Municipalité est prête à soutenir toute démarche allant dans ce sens et à favoriser l'émergence d'un projet en offrant un soutien logistique (locaux pour les réunions de départ, diffusion de l'information, aide pratique, etc.).

Dans un 2^{ème} temps, la question de mise à disposition de locaux pour les activités du RERS créé, voire d'une aide financière régulière, pourrait se poser.

Enfin, un soutien lié à la politique de communication du réseau pourrait être proposé, au travers, notamment, de la diffusion des listes d'offres et demandes aux partenaires du tissu socio-culturel-associatif de la Ville et de l'Ouest lausannois.

En conclusion, la Municipalité est favorable à la création d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs à Renens, et plus largement dans l'Ouest lausannois. Elle accueillerait donc toute proposition du milieu associatif allant dans ce sens et examinerait toute possibilité de soutien concret.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

² Nathalie Joly (sous la dir.). Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs. Logiques d'échange et formes de sociabilité. Dijon: Etablissement national d'enseignement agronomique, 2002.